



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 595

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 4 mai 2015 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 595 – Concernant une modification au Règlement du Plan d'urbanisme numéro 435.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....8^{ième}jour de *juin*....
de l'an deux mille quinze.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, du 8 juin, au 18 juin 2015.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour de juin 2015.

Directeur général et secrétaire-trésorier